XIVᵉ ANNÉE N° 4401 DIMANCHE 4 JANVIER 1903

ADVENIAT REGNUM TUUM

LA CROIX
DE ROUBAIX-TOURCOING

PARIS, VIIIᵉ
5, rue Bayard, 5,
Téléphone : 514,36 — 524,45

84, Grande-Rue, 84

85, Rue des Ursulines, 85

LILLE
15, rue d'Angleterre, 15,
Téléphone : 672

LA JOURNÉE

La campagne électorale des sénateurs bat son plein. De la part du gouvernement la pression est éhontée. De la part des ministériels, ce ne sont que contradictions, hypocrisies et fausses promesses.

Aux électeurs sénatoriaux de voter en hommes éclairés et libéraux, en suivant leur conscience et en jugeant les candidats d'après leurs actes.

×

On donne comme certain que la culbute de M. Pelletan ne tardera pas à se produire. Mais on affirme qu'il prend toutes ses mesures pour utiliser à l'avenir son passage au ministère.

×

Les journaux anglais apprécient avec beaucoup de sévérité la persécution contre nos Congrégations religieuses et, en particulier, l'expulsion des Passionnistes anglais à Paris.

×

ETRANGER. — La situation au Maroc est stationnaire. Le prétendant n'avance pas. Le Sultan annonce son dessein de se retirer à Rabat pour y refaire ses forces et revenir ensuite à Fez. — Du Venezuela, rien de nouveau. — Les Cortès portugaises ont été ouvertes hier : lecture du message royal. — Les Cortès espagnoles seront dissoutes vers la mi-février.

×

Les journaux reproduisent, en la commentant, la circulaire de M. Combes que nous avons publiée hier. Ils font remarquer le caractère brutal, et en réalité illégal, de la procédure suivie par le président du Conseil.

Onze cents biographies

C'est la **VIE DES SAINTS**, illustrée et populaire, œuvre considérable, persévéramment poursuivie par le *Pèlerin* depuis 1880.

Cet ouvrage immense, publié par feuille hebdomadaire, forme actuellement plusieurs collections:

VIES DES SAINTS pour tous les jours de l'année. *Deux* vol. in-8° de 1470 pages.

Les 2 volumes reliés toile, 7 francs; demi basane, 9 francs; port, 0 fr. 80 en gare, 1 fr. 05 à domicile.

VIES DES SAINTS selon l'ordre des fêtes. *Quatre* vol. in-8° de 2300 pages.

Les 4 vol. reliés toile, 12 francs, et avec tranches dorées, 14 francs; port, 1 fr. 25 en gare, 1 fr. 50 à domicile.

VIES DES SAINTS dans l'ordre de leur publication. Collection complète. *Onze vol. in-8°*, contenant chacun 104 *Vies*.

Chaque volume relié, 3 fr. 50; port, 0 fr. 60 en gare, 0 fr. 85 à domicile. Les 11 volumes reliés, 36 francs; port, 1 fr. 85 en gare, 2 fr. 35 à domicile.

VIES DES SAINTS, brochures mensuelles, comprenant *deux* années.

Chaque brochure, 0 fr. 50; port, 0 fr. 10; Chaque année, 6 francs; port, 1 fr. 20.

Les deux années, 11 francs; port, 0 fr. 80 en gare, 1 fr. 05 à domicile.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIIᵉ.

Tartufe Roi!...

... Teuf... teuf... teuf... rrrr!!...

Et l'auto dévale... dévale... floc!.. flac!.. banhannant, clapotant, anhelant, lourd et ferrugineux sur la route gluante, ameutant les chiens, dispersant les poules : « Eh! va donc, sale volatile!.. »

Et quand les paysans arrivent, effarés, sur le pas de leurs portes, clignant des yeux pour mieux voir le point qui s'amincit à l'horizon... Teuf... teuf... teuf... rrrr!!...

— Bé donc!.. c'est core ce sénateur!.. qué pourriture et d'machine!.. y nous roulerait une berbis, qu'on n'y pourrait rien en tout... même point y mettre le grappin sur l'gaviot!..

... Teuf... teuf... teuf... rrrr!!..

C'est, en effet, le sénateur, ou plutôt le futur sénateur, qui passe comme un projectile au travers du pays. Bah! on l'appellerait « pigeon », dans sa Loge, s'il se gênait! il est si sûr de son affaire!. *Panem et circenses!..* du pain et des jeux!.. criait-on jadis, quand Rome était le fruit corrompu, prêt à tomber au fumier du monde : « Des bourses!.. des pensions!.. des retraites!.. des bureaux de tabac!... » clame-t-on aujourd'hui. Et les yeux s'écarquillent, les jambes se précipitent, les mains se tendent : « Moi!.. moi!.. moi!!. »

Comme il a tout cela dans sa serviette, et que le ministre l'en a bourré jusqu'aux yeux, le Néron démagogue, le Tibère de poche, passe, gonflé de mépris et d'orgueil, jetant aux mendiants de marque l'os qu'ils désirent, et qu'ils rongent en surveillant l'autre... celui du voisin : « Moi!.. moi!!. encore!. encore!!. pas assez!!. j'en veux trop!!.. »

Teuf... teuf... teuf... rrrr!!..,

—o—

L'auto file donc dans la panade du chemin, dans la purée de la route... dans la bouillie des ornières, laissant derrière lui le ruban écrasé de son sillage, cascadant de la boue sur son garde-crotte, comme tout à l'heure son maître va faire cascader de l'or, des promesses, dans la déliquescence des moralités, pour faciliter le glissement des consciences.

Voici déjà la petite ville, à cheval sur la rivière, qui l'enlace de sa caresse verte. Du brouillard froid du matin, de la plaine embuée de gris, sortent un dos et une pointe qui émergent au-dessus des maisons : c'est la mairie et l'église.

Le sénateur passe alors la direction au chauffeur, et se remémore, sur son portefeuille, les degrés de facilité de la matière travaillable : Maire, trois croix bleues... parfait!.. maire de tout repos... une gousse de franc-maçonnerie; le curé... point d'interrogation..? ni bon, ni mauvais... Chez le maire d'abord... « Dis donc, toi, chauffeur... tu sais où il demeure, le maire..? » et dans le vent de la route, l'homme jette ces mots : « Oui, à gauche...

— Alors vivement!.. »

Les grosses meules dans les champs, tranquilles en leur massivité, les longs arbres squelettiques, semblent regarder passer la trombe: Teuf... teuf... teuf... rrrr!!.. « Qu'est-ce qu'il a donc, celui-là..? »

—o—

... D'un bond, l'homme est en bas. Pendant qu'il retire ses lunettes et sa pelure monstrueuse, une petite main blanche soulève un rideau, une tête blonde apparaît... celle de la fille du maire : « Papa! un automobile!...

— Un auto..?

— ... mobile!.. »

Le père, qui lisait un journal, se détend, se précipite : « Je crois bien, fichtre!.. c'est celui de Monsieur Turbulot, le sénateur d'hier... celui de demain surtout!..»

Et sa figure s'illumine; on est toujours flatté de voir stopper à sa porte un automobile de vingt-cinq mille francs... ça n'arrive pas au premier muffle venu : «... Anna! vite, mon autre veston, mes souliers, je cours me laver les mains... fais entrer au salon... pas le temps de retirer les housses!.. tant pis... »

. . . .

— Mon cher maire...

— Monsieur le sénateur...

— D'abord, une bonne année, une bonne santé!..

Le sénateur se recule, embrasse d'un chaud regard le gros bonhomme :

— Parole d'honneur! vous rajeunissez!

— Asseyez-vous donc!!.. Comme cela vous voilà dans le pays?

— Oui, pour quelques jours..

— Tournée électorale..?

— Précisément!.. mais ici, tournée d'amitié; car, avec vous, je suis bien tranquille, n'est-ce pas..?

— Je fais tout ce que je peux!..

— Nous le savons à Paris, et on vous récompensera... vous entendez bien : *on vous récompensera!* Vous avez là une boutonnière qui m'agace depuis que je vous connais; je crois bien que le jour de gloire est arrivé...

— Ne me dites pas cela...

— Pourquoi pas..?

— Oh!.. comprenez... je ne la désire pas pour moi... mais pour Anna... pour quand je marierai notre grande Hortense.

— Gardez le secret... et vous verrez le joli petit ruban qu'on mettra là au prochain 14 juillet!.. Maintenant, allons-y franchement... Avez-vous quelque chose à me demander pour la circonscription?..

Le maire explique timidement d'abord, puis s'enhardit : « Il faudrait nommer Troufaillard percepteur de deuxième classe, car il tient la Loge... il y a également une victime du Deux-Décembre en panne... idem un bureau de tabac qui commence à hurler... idem un chemin de fer pour les betteraves... et surtout trois marchands de vins qui ont des procès... »

Le sénateur devient très attentif : « Ils les gagneront!..

— Ce sera dur... l'un d'eux a assommé à coups de bouteille le concierge des Sœurs...

— Il y a des Sœurs là-dedans..? il est sauvé alors!.. dites-lui qu'il ne se tourmente pas une seconde... j'en fais mon affaire!.. A propos, le départ des Sœurs a-t-il produit beaucoup d'agitation..?

— Pas mal vous savez...

— Je m'en doutais!.. je ferais peut-être bien d'aller passer la main dans les cheveux au curé..? oh! c'est la dernière fois!.. dans trois ans, vous m'entendez... je remiserai mon auto en pleine église et ferai du pétrole dans le bénitier!.. Et maintenant, mon cher maire, je vais prendre congé de vous... je remets ma cause entre vos mains! Oh! je sais bien... Adieu... mon respectueux souvenir à Madame, n'est-ce pas?

Teuf... teuf... teuf... rrrr!!.

—o—

— Cher Monsieur le curé!..

— Monsieur le sénateur?..

— .. Je peux entrer..? vous n'allez pas me tordre le cou..?

— Oh! Monsieur le sénateur... je ne tords le cou qu'à mes canards...

— Vous devez tant m'en vouloir, mon cher curé!.. (*il lui prend les deux mains avec émotion*) et comme je vous comprends!! ... votre école fermée... vos Sœurs dans la rue!.. elles qui faisaient tant de bien!.. j'ai suivi tout cela de Paris, écœuré!... j'aurais voulu vous écrire, mais vous savez..? le cabinet noir!!. Et puis, je devais venir... me voilà!... Mon vote a une excuse nette, claire : *je ne pouvais pas faire autrement*. Le meilleur moyen de vous sauver, *le seul!..* c'est de vous perdre! Je m'explique :

... 1° Si j'avais été clérical, le pays me blackboulait aux élections... alors je ne pouvais rien pour vous.

... 2° Si, élu, je me tourne aujourd'hui contre le gouvernement, il me refuse tout... et se venge sur vous... Est-ce clair..? Donc, il faut que je sois anticlérical *à cause de M. le curé!..* Les Sœurs sont parties, eh bien, entre nous... il n'y a personne ici au moins..? Le sénateur promène sur le petit salon, moisi de froid, un regard méfiant.

— Non, personne!

— Pas votre bonne surtout?...

— Non.

— Eh bien, entre nous, d'homme à homme, dormez tranquille sur vos deux oreilles... elles reviendront, vos Sœurs, j'en fais mon affaire!... mais surtout, filez doux... tout doux... la consigne est de ronfler...

— ... Elles ont un procès en ce moment avec trois débitants...

— Je sais : elles le gagneront, ce procès... Ayez donc confiance en moi!.. ne me jugez pas d'après les apparences!.. osez donc me demander quelque chose!.. Si je ne peux pas, je vous le dirai, très simplement; mais, au moins, j'aurai le bonheur intime de savoir que l'homme que j'estime le plus ici, est un ami pour moi!.. un vrai!.. je vous assure... tenez, prenez donc ces cinquante francs pour vos Sœurs!.. si!.. prenez donc... ah! vous me fâchez!..

—o—

Teuf... teuf... teuf... rrrr!!..

Sur le seuil de son presbytère, le curé le regarde partir... Et quand, rouge en couleur, gros et gras dans sa chaude pelisse, le candidat, glorieusement juché sur sa machine, tourne le coin de la rue : « Tartufe!.. » dit le prêtre.

Puis, d'un geste dégoûté, il referme la porte.

PIERRE L'ERMITE.

N'OUBLIONS PAS

Pendant cette journée de dimanche au cours de laquelle un tiers du Sénat va être renouvelé, n'oublions pas le grand devoir de la prière.

Trop de chrétiens ne croient pas assez pratiquement à l'influence — indéniable cependant — de la prière sur la direction des événements de ce monde. « L'homme s'agite, Dieu le mène. » Quelque mystérieuse et imperceptible que soit son action à certaines heures de l'histoire, elle n'en est pas moins toujours réelle.

Prions l'Esprit-Saint d'éclairer les délégués sénatoriaux. C'est un devoir patriotique.

GAZETTE DU JOUR

UN MOBILIER DE PAUVRE

Il est bien entendu, n'est-ce pas, que les couvents regorgent d'or, le moindre petit monastère habité par les humbles orantes a des cachettes où les milliards s'entassent sur les milliards.

Il va suffire de liquider tout cela pour faire des rentes à tous les citoyens. Exemple :

La vente du mobilier des Carmélites de Montpellier a produit la somme nette de 350 francs.

Le monastère, évalué par les administrations des contributions directes et de l'enregistrement, à 250000 francs, mis en vente par le liquidateur à 80000 francs, n'a été l'objet d'aucune enchère. Le public disait tout haut, dans le prétoire, qu'il ne trouverait peut-être pas preneur à 25000 fr.

Remarquez que cet immeuble servait d'abri au moins à 30 religieuses, ce qui représentait à peu près un capital de 7 à 800 francs pour chacune, et une rente annuelle d'une vingtaine de francs.

C'est beaucoup moins que les aumônes qu'elles distribuaient en un mois.

Cela n'empêchera pas nos sectaires de jongler devant les naïfs avec les légendaires milliards.

EXPULSEUR EXPULSÉ

La peine du talion vient de frapper inopinément un journal ministériel qui ne ménageait pas ses excitations et ses applaudissements aux expulsions de nos religieuses.

Ce journal expulseur, obligé de changer de local, trouva rue Richelieu un immeuble à sa convenance.

L'affaire fut rapidement menée, et un bail en règle allait être signé, lorsque le propriétaire eut la curiosité de s'enquérir auprès du gérant de son immeuble de la qualité du nouveau locataire.

Au nom du journal, le propriétaire s'écria: « Jamais, jamais, je n'abriterai sous mon toit un journal qui a contribué à faire jeter hors de chez elles tant de pauvres religieuses ». Et le bail fut déchiré.

Il paraît que l'expulseur ne décolère pas d'avoir été à son tour expulsé ou à peu près.

LA MORALE OFFICIELLE

Puisqu'il est bien entendu que la suppression absolue de la liberté d'enseignement est le but visé ouvertement par nos potentats jacobins, il est très important que les pères de famille soient fixés sur la morale officiellement enseignée dans les écoles du gouvernement.

La bibliothèque scolaire de Tours contient un livre où le mariage même civil est qualifié de superfétation inutile et l'union libre est indiquée comme seule rationnelle. Dans ce même livre, il y a ce dialogue entre un jeune homme et une jeune fille pour légitimer l'assassinat :

— Je vous suppose placée dans ce dilemme : ou renoncer à vos projets et à vos espérances, ou reconnaître la nécessité de faire disparaître un homme, disons le mot, de le poignarder. Le feriez-vous?

— Oui, dit-elle simplement.

A Lunéville, au cours d'adulte, un instituteur a déclaré ces jours-ci que « tout ce qu'enseignait la Bible au sujet de l'origine de l'homme était faux, et que « Dieu n'avait jamais existé ».

Puis il a dit textuellement que, d'après la science, « l'homme descendait du singe ».

On ne critique pas de pareilles aberrations, on les dénonce.

PAUVRES LECTEURS

Il y a depuis quelque temps dans la presse française une tendance évidente à s'américaniser. Sensibles au reproche qui leur était adressé par les journalistes étrangers de ne pas assez sortir de la note grave, certains confrères ont résolu de faire du pittoresque à outrance.

Ces jours-ci, nous lisions dans une feuille de couleur azurée, l'histoire vraiment fantastique d'un vieux ménage où le mari en était à sa 27ᵉ union légitime, pendant que la femme avait porté le deuil de 16 ou 17 maris.

Rien n'avait été oublié pour garantir la véracité de l'histoire, les noms, l'âge des héros, leurs portraits, reproduction photographique, et le nom du village où ils achevaient, paisibles, une vie si bien remplie.

Nous avons eu la curiosité de nous renseigner au bénéfice des lecteurs de la *Croix* et voici la réponse obtenue :

En réponse à votre lettre du 30 décembre je m'empresse de vous dire que l'article des 27 mariages est de pure invention. Les personnes nommées n'existent pas et par conséquent les mariages n'ont pas eu lieu. On a mystifié votre confrère à moins qu'il n'ait mystifié ses lecteurs.

Nous comprendrions qu'on rende aux Américains les histoires dont ils nous bernent si souvent, mais de pareils articles devraient être réservés à l'exportation.

Etre pittoresque, c'est bien, mais en France on préfère encore le vrai.

LE PETIT JEU DES PROPHÉTIES

Il continue. Après tout, il n'est pas très méchant, et cela vaut tout autant que d'aller au café. Il est vrai que l'un n'empêche pas l'autre :

S'il faut en croire les gens qui ont la superstition des vendredis, 1903 consolera de 1902.

On y compte en effet trois vendredis 13 et deux de ces jours fatidiques reviennent deux mois de suite, en février et en mars! C'est le mois de novembre qui nous réserve le troisième vendredi 13.

L'année dernière, au contraire, nous n'avions eu qu'un seul vendredi 13, en juin.

Ce sont là des amusettes à l'usage du grand enfant qui revit quelquefois dans l'homme mûr.

Ce qui est plus exact, c'est que l'accomplissement des devoirs, de tous les devoirs, rend les années bonnes, quelles que soient les épreuves dont elles sont d'ailleurs remplies.

Le reste, c'est affaire à la Providence.

LA LETTRE DU TAILLEUR

Un tailleur de Munich ayant à se plaindre d'un client qui laissait ses notes en souffrance lui a adressé, en guise de souhaits du nouvel an, le petit compliment qui suit :

Qui a su me déterminer, l'été dernier, à vous fournir, à crédit, un costume? C'est vous, Monsieur A...! Qui m'a promis, sur tout ce qu'il a de sacré au monde, de me payer avant le 1ᵉʳ décembre? C'est encore vous, Monsieur A...! Et qui n'a pas tenu sa parole et ne m'a pas payé? C'est toujours vous, Monsieur A...! Et qui alors est un vulgaire monteur de coup et une grande canaille?....

Votre dévoué Hansen, maître tailleur.

C'était mérité peut-être, mais un peu dur. On ne dit pas si M. A... s'est décidé, à la suite de ce poulet, à payer la note du « dévoué Hansen ».

CE QUE L'ON MANGE

Si l'on en croit un statisticien, voici ce que le monde entier absorbe de victuailles et de boisson dans l'espace d'une journée :

D'après lui, les quinze cents millions d'habitants de notre globe avalent près de 1150000 tonnes de nourriture solide et environ 700000 tonnes de nourriture liquide toutes les vingt-quatre heures.

Le statisticien peut être d'autant plus affirmatif et précis sur cette question qu'il n'a pas à craindre de voir ses chiffres contrôlés.

M. CLÉMENCEAU

M. Clémenceau a écrit dans la *National Review* un article intitulé : « La République française et les Congrégations romaines, » qui n'est pas sans intérêt.

M. Clémenceau a le mérite d'être un adversaire sans détours, auquel les petits moyens répugnent. Par exemple, il n'est pas homme à reculer devant les grands moyens, fussent-ils la suppression non seulement de ce qui le gêne, comme disait M. Madier de Montjau, mais de ceux qui le gênent.

Il n'eut recours au subterfuge de se laver les mains qu'une fois, en 1871, lors de l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte, qu'il n'ordonna pas, mais qu'il pouvait empêcher.

Le procédé ne lui réussit pas; la tache n'en est pas moins restée. C'est peut-être pour cela qu'il a toujours méprisé depuis les petits moyens, ou moyens détournés, ou subterfuges.

C'est dans cette catégorie qu'il range la loi du 1ᵉʳ juillet 1901 et la procédure employée pour son application par M. Combes.

J'ose dire qu'il n'y a pas une raison sérieuse pour accorder l'autorisation à certaines Congrégations et la refuser à d'autres... J'entends dire qu'on refusera l'autorisation à toutes les Congrégations enseignantes, et qu'on l'accordera aux hospitalières et aux contemplatives. C'est un acte d'arbitraire pur et simple, étranger à toute notion de droit...

.....Je suis donc obligé de déclarer d'avance que la loi Waldeck-Rousseau, même si elle doit quelque jour produire toutes ses conséquences, fera beaucoup de tapage et suscitera beaucoup de conflits, sans aucun avantage profond, n'amenant dans le grand duel de l'Etat et de l'Eglise rien de plus qu'un simple *coup fourré*. Cette politique aura pour résultat fatal d'exciter vivement les passions de part et d'autre, de faire crier qu'on attente à la liberté de conscience, de développer chez nos gouvernants et chez nos parlementaires le goût des actes d'autorité.

M. Clémenceau condamne donc la loi comme perfide, sournoise, arbitraire, antiégalitaire et antilibérale; il la condamne encore comme source de troubles publics, de divisions entre citoyens, et enfin comme école de despotisme.

Puis, suivant son tempérament, il conclut à la suppression des Congrégations en bloc. Le terme « bloc » est du reste de son invention. Il l'employa le premier à propos des révolutions de 89 et de 93 qui, d'après lui, forment un tout indivisible dans ses aspirations et dans ses doctrines comme dans ses massacres et dans ses guillotinades.

Après avoir supprimé les Congrégations, dit-il, « il n'y aura plus de raisons de restreindre la liberté d'enseigner ou toute autre liberté légitime de penser ou d'agir ».

C'est toujours la doctrine des hommes de 93 qui ne supprimaient les existences que pour amener l'amélioration de la vie. M. Clémenceau ne supprime la liberté que pour amener le règne de la liberté.

Ce qui rend les Congrégations intolérables à M. Clémenceau, ce sont leurs vœux « qui abolissent la personnalité humaine ». Mais comment empêcher l'être humain de faire des vœux? Comment empêcher les « Sociétés civiles » préconisées par M. Clémenceau de prendre des engagements de conscience? Et l'Etat n'a-t-il pas été à l'extrême limite de ses droits en ne reconnaissant pas l'existence légale de ces engagements?

Non, la lutte n'est pas, comme le prétend M. Clémenceau, entre l'Eglise et l'Etat : entre le dogme d'une religion d'Etat et le principe de la liberté de conscience. Elle est, comme l'écrit excellemment M. Maurice Spronck dans la *Liberté*, « entre ceux qui veulent une irréligion d'Etat et ceux qui veulent la pleine et entière liberté de conscience ».

Les premiers sont actuellement les maîtres; les seconds sont toujours la majorité en France; ils ont à souffrir cruellement du despotisme des maîtres de l'heure présente; mais ils auront leur jour. Dieu le leur donnera.

J. B.

LES CERCLES CATHOLIQUES

Du *Journal de la Nièvre* :

Après les Congrégations, M. Combes s'occupe à présent des « Cercles catholiques ». Le préfet

INFORMATIONS DU SOIR

LES HUMBERT

L'instruction

M. Leydet, juge d'instruction, a interrogé, cette après-midi, Frédéric Humbert sur le rôle qu'il a joué dans l'escroquerie en héritage. Il était assisté de Mᵉ Henri Robert.

M. André a fait conduire à son cabinet Romain Daurignac. Celui-ci a eu à s'expliquer sur son rôle dans la Rente viagère.

L'inculpé, qu'assistait Mᵉ André Hesse, a, à l'imitation de son frère Emile, cherché à établir sa bonne foi en disant que la notoriété des personnalités politiques et judiciaires qui s'intéressaient à cette Société lui permettait de croire à sa réussite.

Emile Daurignac vient de choisir, sur les conseils du bâtonnier auquel il s'était adressé, Mᵉ Clunet.

Formalités judiciaires

Madrid, 3 janvier. — Des personnes compétentes en matière judiciaire assurent que malgré l'opposition du procureur du roi à la Cour d'assises, on envoie à Paris des actes notariés soussignés par les Crawford. Ces pièces sont réclamées par M. Leydet, juge d'instruction.

Le juge du district de Palacio, s'inspirant de la haute courtoisie internationale dans les affaires judiciaires, fera remettre à Paris les pièces réclamées par les tribunaux français.

La déposition du Paty de Clam

Au sujet de l'article du *Gaulois* que nous résumons plus haut, le *Temps* a reçu la note suivante :

« Un journal du matin affirme qu'un substitut du Parquet de première instance aurait contrairement à tous les usages, assisté à la déposition d'un témoin dans le cabinet de l'un des juges d'instruction chargés de l'affaire Humbert. »

Ce fait est absolument inexact.

On remarquera que ce démenti ne vise qu'un détail.

L'INCIDENT DE L'ACADÉMIE ESPAGNOLE

M. Cotarelo, membre de l'Académie espagnole, auteur de la lettre anonyme qui a amené l'arrestation des Humbert, vient de demander à M. Gomez Carillo, correspondant à Paris du *Heraldo*, de Madrid, réparation ou rétractation des termes de la lettre par laquelle ce dernier donne sa démission de membre de l'Académie espagnole.

M. Gomez Carillo nous informe qu'il est tout disposé à accorder à M. Cotarelo la réparation qu'il paraît demander, mais à la condition que le duel aura lieu en France et conformément aux usages français.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

On nous télégraphie de Bergerac que, au dernier moment, M. Espinasse, ministériel, pose sa candidature au Sénat.

DÉPUTÉ CONTRE SÉNATEUR

Auch, 3 janvier. — Quatre conseillers municipaux d'Auch viennent d'envoyer leur démission au préfet dans le but de rendre nécessaires des élections complémentaires dans le délai de deux mois.

On prête à M. Decker-David, député, l'intention de se présenter avec les démissionnaires pour faire opposition à M. Destieux-Junca, maire et sénateur.

Les chefs de l'état-major général de l'armée française et de l'état-major de l'armée russe ont échangé des télégrammes de sympathie à l'occasion du nouvel an.

M. COMBES ET LES CONGREGATIONS

On lit dans la *Liberté* :

Nous disons, d'autre part, que M. Combes refuse de transmettre au Conseil d'Etat les demandes en autorisation des Congrégations enseignantes.

C'est plus de *sept mille* écoles qui vont donc être obligées de fermer leurs portes dans les huit jours, sous peine de la liquidation judiciaire d'office prévue par l'article 18 de la loi de 1901 et des pénalités sévères (amende et prison) que comporte la loi du 4 décembre 1902.

En prenant, à la veille de la rentrée des Chambres, cette mesure brutale, le président du Conseil a surtout pour but de faire oublier les histoires Pelletan et autres incidents politiques susceptibles de gêner le ministère s'ils étaient portés à la tribune.

La guerre aux Sœurs, on l'a dit déjà, c'est tout le programme du « bloc ».

M. DELAHAYE POURSUIVI

Le lieutenant-colonel en retraite Rebillet, ancien attaché à la résidence de France en Tunisie, vient d'assigner M. Jules Delahaye en 100000 francs de dommages-intérêts devant le tribunal de Moulins.

Il reproche à M. Delahaye de l'avoir, dans une plainte adressée au procureur de la République d'Alger, dénoncé calomnieusement comme ayant joué un rôle odieux dans l'assassinat du marquis de Morès.

M. Delahaye aurait, paraît-il, l'intention d'appeler en cause à ce procès Mme la marquise de Morès, car ce serait en qualité de mandataire de cette dernière qu'il aurait déposé la plainte en question.

GRÈVE A L'HORIZON

Marseille, 3 janvier. — Le préfet vient de recevoir communication d'une lettre adressée au président de la Chambre de commerce par M. Manot, secrétaire général des dockers.

Ceux-ci se plaignent d'infractions fréquentes, de la part des entrepreneurs, aux accords stipulés dans la fameuse affiche rouge (contrat qui mit fin à la grève des dockers en 1900).

Les contremaîtres embaucheraient de préférence les ouvriers qui se contentent d'un salaire inférieur au tarif de 6 francs par jour, mutuellement consenti. En outre, la proportion d'ouvriers étrangers embauchés dépasserait journellement 80 %.

Si les entrepreneurs persistent dans cette voie, les dockers seraient décidés à déserter les chantiers, mais ils demandent préalablement que le préfet ordonne une enquête, afin d'établir, d'ores et déjà, les responsabilités d'un conflit éventuel.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DES BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, 3 janvier. — Le Conseil général des Bouches-du-Rhône, réuni ce matin en session extraordinaire, a confirmé son vote, précédemment discuté, d'une somme de 50000 fr. destinée à la laïcisation immédiate de l'Hôtel-Dieu de Marseille, avec cette restriction que la caisse du département n'aura à fournir ce crédit que si le décret relatif à cette laïcisation ne met pas la municipalité en demeure de pourvoir à toutes les dépenses.

Cette question a soulevé de violents discours, aussi bien de la part des socialistes que des membres modérés du Conseil.

Des injures ont été échangées entre MM. Flaissières et David d'une part et Dechavanne de l'autre.

L'assistance était fort houleuse et a manifesté à différentes reprises pour ou contre les orateurs.

Au cours de cette séance, le Conseil a voté une somme de 20000 francs en faveur des familles victimes de la dernière grève des inscrits maritimes et une somme de 16500 fr. pour les dépenses à faire à la préfecture à l'occasion du prochain voyage du président de la République.

L'AFFAIRE DE MARGUERITT

AUDIENCE DU 3 JANVIER

Montpellier, 3 janvier. — L'audience est ouverte à 9 h. 1/4.

Le deuxième témoin, Soltani, 25 ans, cultivateur, dépose qu'il avait prêté un cheval à Taalbi, cheval destiné à Yacoub. Il ne s'agissait alors que de rejoindre Bou-Amama.

Revenu de son exaltation, Soltani comprit toute l'importance de son acte, et le 25 au soir, son frère allait de sa part demander le cheval, mais il se heurtait à un refus énergique.

« Ce cheval n'est plus à toi, lui signifia Taalbi (n° 2), il appartient à Bou-Amama. »

A ces mots, Yacoub fut pris d'un tremblement convulsif et se frappa la poitrine en poussant des cris étranglés.

Le messager, saisi d'épouvante, s'enfuit, et dès la première heure du jour allait avec son frère exposer les faits à l'agent indigène du Douar Adelia, Kouider. Cette défection de Soltani devait hâter le mouvement.

Une discussion très confuse intervient entre les défenseurs, le témoin Soltani et les inculpés au sujet du jour de la remise du cheval à Taalbi, de l'envoi d'une dépêche par le caïd, etc.

Le témoin 3, Bagdad, domestique chez Soltani, est introduit; il confirme la déposition de son maître.

Mᵉ Ladmiral dépose des conclusions d'après lesquelles une pièce manque au dossier. La Cour en délibérera.

L'audience est levée à 11 h. 1/2 et renvoyée à 2 h. 1/2.

ÉBOULEMENT SUR LE [illegible]

Lyon, 3 janvier. — Ce matin, vers 5 heures, à la suite des pluies persistantes de ces jours derniers, un éboulement assez considérable s'est produit, cours d'Herbouville, sur un des quais du Rhône.

Une masse de terre s'est détachée de la colline de la Croix-Rousse et a provoqué l'effondrement complet d'une maison de deux étages, située au numéro 18 de ce cours et dans laquelle se trouvaient logés neuf ménages. Par un hasard extraordinaire, aucun des locataires n'a été blessé, tous ont pu être retirés saufs par les pompiers.

On a pris toutes les mesures de précautions nécessaires dans le cas probable où d'autres éboulements se produiraient.

LA GRIPPE

On écrit de Rennes qu'une grave épidémie de grippe vient d'éclater au 70ᵉ régiment d'infanterie à Vitré.

Un grand nombre de soldats sont atteints. Trois viennent de succomber.

Le commandant du 10ᵉ Corps a visité la caserne et les hôpitaux, et, à la suite de son inspection, a décidé l'envoi en permission de quinze jours de tous les soldats non atteints qui restaient à la caserne.

Ceux qui avaient déjà une permission de dix jours à l'occasion du Jour de l'An, resteront quinze jours de plus dans leur famille.

Un arrangement provisoire est intervenu entre le ministère du Commerce et la Compagnie des Messageries maritimes pour le maintien des lignes postales de Bordeaux sur Dakar et l'Amérique du Sud au cours de l'année 1903.

COUVENT INCENDIÉ

Marmande, 3 janvier. — Le couvent des Sœurs de la Compassion, établi avenue de Gontaud, vient d'être détruit par un incendie.

LE FEU AU CHATEAU DE DAMPIERRE

Le château de Dampierre, situé dans un délicieux vallon, au milieu d'un parc immense que traverse l'Yvette, qui alimente de ses eaux plusieurs pièces d'eau et cascades, a failli être détruit par un incendie le soir du Jour de l'An. Les dégâts sont peu importants.